

D'après les organes allemands, le Sultan aurait accordé les satisfactions suivantes : 1° Le gardien greco-russe du Saint-Sépulcre, Euty-mios, serait banni du pays et mené à Constantinople sous bonne garde ; 2° Toute la communauté grecque du Saint-Sépulcre serait changée ; 3° Le pacha de Jérusalem destitué et appelé à Constantinople pour s'expliquer ; 4° L'officier turc qui dans la lutte avait perdu un œil recevrait une indemnité de 500 écus à payer par les Grecs. 5° Aux Franciscains serait accordé le droit de balayer non seulement les Halles qui furent l'objet du litige, mais encore toute la place environnante, ce qui est leur donner le droit de propriété sur cette place. 6° Les consuls anglais et autrichiens demandent que soit rendue aux Franciscains la Basilique de Bethléem, attendu que c'est l'Autriche qui a restauré ce sanctuaire et l'Angleterre qui a fait les frais du toit de plomb qui la recouvre.

D'après les mêmes organes, voici à quelle intervention sont dus ces résultats surprenants : « L'empereur Guillaume II, lors de son voyage en Terre-Sainte, a promis de protéger les Allemands qui y habitent. Or dans la brutale agression du 4 novembre 1901, les Grecs ont blessé deux religieux Allemands : un Prussien, Fr. Luc (ancien hussard décoré) et le Fr. P. Joseph, Bavarois. Immédiatement l'empereur fit ses représentations au Sultan. Le consul anglais de son côté prit l'affaire vivement à cœur et prétendit que deux vaisseaux de guerre envoyés à Jaffa pourraient bien obtenir le même résultat que le vaisseau français qui fit récemment une démonstration devant Mitylène. L'Italie et l'Autriche menacèrent également de se donner satisfaction elles-mêmes, si on ne la leur accordait de bon gré ; c'est le cardinal Rampolla lui-même qui a indiqué au Custode de Terre-Sainte la voie du recours aux différents consuls.

Que ces renseignements soient vrais, surtout le dernier, il est permis d'en douter, tant qu'on n'aura pas de nouvelles plus authentiques. Il est curieux tout de même de voir les consuls de toutes les puissances en mouvement, y compris le consul anglais qui n'avait à venger aucun de ses nationaux. Il est bien plus étonnant de ne pas voir figurer dans leur nombre le consul de France. Lui seul cependant est le protecteur officiel des Saints Lieux (1). La France a toujours eu ce rôle et quand dernièrement d'autres puissances intéressées ont voulu lui ravir cet honneur, le Saint Père n'est pas entré dans leur jeu et a

(1) Le Protectorat de la France a été reconnu officiellement au Congrès de Berlin.

affirm
consul
le con
dait le
Atta
nous c
été d'a
On
suppla
dévelo
est un
essenc
au con
tionale
l'appel
Sanctu
tout er
de tou
Qui
sanglar
et les 7
encore
guerres
contrec
La v
ge, Les
mission
français
active c
partie,
le droit
partout
notre n.
ciscaine
une mis
les jour
le drape
Tout
tion de